

CONSIGNES AUX PARENTS

LYCEE RENE CASSIN

En cas d'alerte



N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au devant du danger.

Ecoutez la radio.
Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Inter : 93.5Mhz
(à compléter)
FREQUENCE radio locale conventionnée par le préfet :
..... 103.1Mhz
(à compléter)

N'allez pas chercher votre enfant à l'école
pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu
dans son école ou son établissement.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux.
Laissez les lignes libres pour que les secours
puissent s'organiser.



Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives
n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par
exemple, grâce à des téléphones mobiles).



PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETÉ FACE AUX RISQUES MAJEURS - PPMS

Informations/Consignes à l'attention des parents

INFORMATIONS

Un risque majeur est un évènement d'origine naturelle ou technologique susceptible de causer de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement.

Ce peut être également une attaque ou un attentat.

Par sa gravité et/ou son étendue, le risque majeur peut provoquer une situation de crise et l'organisation des secours demande une très importante mobilisation des personnes, voire la mise en place de moyens exceptionnels.

Le plan particulier de mise en sûreté des personnes (PPMS) constitue la meilleure réponse permettant de faire face aux risques majeurs et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours.

L'établissement a mis en place son PPMS, qui a été présenté et validé en conseil d'administration le 12 janvier 2016.

L'ensemble des personnels a été informé les 18 et 19 janvier 2016 ; les délégués des élèves, les élus au conseil de vie lycéenne et les élus à la maison des lycéens ont été informés le 24 février 2016.

Un document de rappel des consignes a été élaboré pour les personnels et pour les élèves.

Pour le lycée René CASSIN, les risques majeurs pris en compte sont les suivants :

- **Risque incendie** : déclenchement de l'alerte par la sonnerie incendie entraînant une évacuation de l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement.
- **Risques naturels** : neige, verglas, tempêtes, séisme...
- **Risques technologiques** : transport de matières dangereuses (RD125 + axe ferroviaire).

Pour ces deux derniers types de risques, il y a déclenchement de l'alerte par les autorités préfectorales. Ceci par l'émission d'un signal d'alerte national au niveau de la commune. Par ailleurs, il y a émission d'un message vocal au niveau du lycée entraînant la mise à l'abri/confinement de l'ensemble des personnes présentes dans l'établissement.

- **Risque attaque ou attentat** : s'échapper et/ou se cacher.

L'établissement effectue annuellement plusieurs exercices de sécurité relatifs aux différents risques.